



8. Mettre en place un partenariat mondial pour le d veloppement

L'OMD 8 est le reflet de l'appel lanc  par la D claration du Mill naire pour un partenariat de d veloppement afin d'atteindre  galement les objectifs 1   7. L'OMD 8 porte sur un grand nombre d'aspects, allant d'un syst me multilat ral juste   l'emploi des jeunes, la technologie, l'assistance en faveur du d veloppement, l'all gement de la dette et les besoins sp ciaux des Etats en d veloppement.

Les progr s r alis s pour atteindre l'objectif sont mitig s, en d pit du renforcement de l'appui de la communaut  internationale. Si l'on accordait une attention plus grande au travail d cent en tant que facteur de d veloppement il serait possible d'acc l rer ces progr s.

Le travail d cent dans un syst me mondial juste

En plus des activit s qu'elle d ploie pour la r alisation des OMD 1-7, l'OIT contribue   l'OMD 8 par le biais de l'Agenda pour un travail d cent (emploi d cent et productif, respect des droits, protection sociale et dialogue social) en:

- cherchant   promouvoir le travail d cent en tant que but dans une mondialisation juste;
- demandant des politiques d' limination de la pauvret  plus coh rentes dans l'ensemble du syst me multilat ral;
- encourageant les changements technologiques qui profitent   l'emploi;
- en r alisant un contr le continue et la promotion du but de l'emploi des jeunes dans le cadre de l'OMD 8;
- renfor ant les capacit s des organisations de travailleurs et d'employeurs   participer aux programmes de d veloppement nationaux

La mondialisation offre la possibilit  de promouvoir des soci t s ouvertes, des  conomies plus productives et un  change plus libre de biens, de connaissances et d'id es. Comme l'a soulign  la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation [1], la mondialisation n'est juste que si elle cr e davantage de bons emplois.

Le commerce, les politiques financi res et le changement technologique ont un impact sur les march s du travail, les conditions de travail et les revenus. L'OIT s'efforce de promouvoir des politiques dont les pr occupations de d veloppement sont centr es sur le travail d cent et productif, la protection sociale et le respect des droits.

Mondialisation juste: Mesures devant  tre prises

Le rapport 2004 de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, intitul  *une Mondialisation juste – Cr er des opportunit s pour tous*, recommande des mesures pratiques pour atteindre l'OMD 8. Parmi ces mesures :

- faire du travail d cent un objectif national et mondial;
- adopter des r gles justes pour le commerce, les investissements, les finances internationales et les migrations; de meilleures politiques internationales (par exemple en relation avec l'assistance et l'all gement des dettes) et des institutions plus responsables;
- mettre l'accent sur les responsabilit s nationales et internationales pour arriver   une bonne gouvernance et   des r formes qui assurent l' quit  et une croissance mondiale durable, avec une  volution permettant de passer des conditions pos es par les donateurs   des politiques dont le pays assume la responsabilit ;
- des politiques  conomiques, sociales et environnementales internationales plus coh rentes dans un syst me multilat ral r form .

Le commerce n'est pas un objectif en soi, mais l'Objectif 8 met l'accent sur la contribution qu'il peut apporter   l' limination de la pauvret  en combinaison avec d'autres politiques. Dans l'acc s aux march s, les exportations de produits des pays pauvres se heurtent encore   des obstacles consid rables, tels que les tarifs et les subventions.

Le Consensus de Monterrey et le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation recommandent un dialogue national   base  largie et des politiques internationales coh rentes pour assurer un d veloppement plus efficace. Tant la D claration du Mill naire, que la D claration de Johannesburg (2002) et la D claration de

Cible 12

Poursuivre la mise en place d'un syst me commercial et financier multilat ral ouvert, r glement , pr visible et non discriminatoire comprenant un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du d veloppement et de la lutte contre la pauvret , tant au niveau national qu'international

Cible 13

R pondre aux besoins particuliers des pays les moins avanc s par l'admission en franchise et hors quota des produits export s par ces pays; l'application du programme renforc  d'all gement de la dette des pays pauvres tr s endett s et l'annulation des dettes publiques bilat rales; et l'octroi d'une aide publique au d veloppement plus g n reuse aux pays qui d montrent leur volont  de lutter contre la pauvret 

Cible 14

R pondre aux besoins particuliers des pays sans littoral et des petits  tats insulaires en d veloppement (en appliquant le Programme d'action pour le d veloppement durable des petits  tats insulaires en d veloppement

Cible 15

Traiter globalement le probl me de la dette des pays en d veloppement

Cible 16

En coop ration avec les pays en d veloppement, formuler et appliquer des strat gies permettant aux jeunes de trouver un travail d cent et productif

Cible 17

En coop ration avec l'industrie pharmaceutique, rendre les m dicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en d veloppement

Cible 18

En coop ration avec le secteur priv , faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier dans le domaine de l'information et de la communication, soient disponibles   tous



Copenhague (1995) reconnaissent le r le cl  que joue l'emploi productif et librement choisi.

Un travail d cent et productif pour les jeunes

Offrir aux jeunes des possibilit s et utiliser leur grand potentiel sont des conditions cl s pour atteindre l'OMD 8 et d'autres objectifs. Dans les r gions en d veloppement, les jeunes ( g s de 15   24 ans) risquent trois fois plus d' tre au ch mage que les adultes. Dans beaucoup de pays, les taux de ch mage sont plus  lev s parmi les jeunes du sexe f minin que parmi les jeunes du sexe masculin. Comme le rel ve le Rapport 2005 des Nations Unies sur les objectifs du Mill naire pour le d veloppement, les jeunes adultes qui n'ont pas d'emploi pourraient devenir les auteurs d'un sc nario de criminalit , de violence et de troubles sociaux.

L'OIT est l'institution chef de file du R seau pour l'emploi des jeunes (YEN) [13], une initiative commune Nations Unies/Banque mondiale/OIT prise dans le cadre de la D claration du Mill naire. YEN regroupe des responsables politiques et des repr sentants de l'industrie, des jeunes et de la soci t  civile dans le but de trouver des solutions pour relever le d fi du ch mage des jeunes dans les pays pauvres. Il y a quatre priorit s :

- La cr ation d'emplois est plac e au centre de la politique macro conomique.
- L'employabilit : investir dans l' ducation et la formation professionnelle des jeunes.
-  galit  de chances: donner aux jeunes femmes les m mes chances qu'aux jeunes hommes
- Esprit d'entreprise: rendre la cr ation d'entreprises plus facile pour les jeunes femmes et les jeunes hommes.

L'Agenda global pour l'emploi de l'OIT pr sente bri vement les priorit s cl s pour l'emploi des jeunes. [12]. Le BIT –

- aide les gouvernements et les partenaires sociaux   recenser les principaux probl mes de l'emploi des jeunes et   concevoir et mettre en oeuvre et   apporter des r ponses de politiques int gr es, y compris des conseils sur le choix d'une carri re et la formation professionnelle;
- fournit des documents sur des moyens novateurs d'encourager les jeunes   ne pas abandonner leurs  tudes afin qu'ils puissent arriver sur le march  du travail avec une meilleure formation et de meilleures qualifications, par exemple des enqu tes sur la transition  cole-travail;
- proc de   des travaux de recherche et  tablit des statistiques sur divers aspects de l'emploi des jeunes.

Dans le syst me des Nations Unies, le BIT est l'institution qui pr sente des rapports sur l'Indicateur 45 - *Taux de ch mage des jeunes de 15   24 ans*, sous l'objectif 8, Cible 16. Le BIT fournit des donn es d'analyses et pr sente des rapports [8] pour informer le Groupe interinstitutionnel d'experts sur les indicateurs OMD. Ces indicateurs sont publi s dans le rapport sur l'application de la D claration du Mill naire que le Secr taire g n ral pr sente   l'Assembl e g n rale [82]. Le BIT pr conise un changement de cette cible et des indicateurs qui lui sont apparent s afin d'inclure l'objectif g n ral de l'emploi d cent et productif, tout en ciblant l'attention sur les jeunes.

Justice sociale et d veloppement

"Une paix durable ne peut  tre  tablie que sur la base de la justice sociale. La r alisation de conditions dans lesquelles tous les  tres humains ont le droit de poursuivre leur progr s mat riel et leur d veloppement spirituel dans la libert  et la dignit , dans la s curit   conomique et avec des chances  gales doit constituer le but central de toute politique nationale et internationale. Tous les programmes d'action et mesures prises sur le plan national et international, notamment dans le domaine  conomique et financier, doivent  tre appr ci s de ce point de vue et accept s seulement dans la mesure o  ils apparaissent de nature   favoriser et non   entraver, l'accomplissement de cet objectif fondamental."

Ces dispositions de la *D claration de Philadelphie* (1944), qui fait partie de la Constitution de l'OIT,  taient son r le. En effet, il incombe   l'OIT d'examiner et de consid rer   la lumi re de cet objectif fondamental, dans le domaine international, tous les programmes d'action et mesures d'ordre  conomique et financier.

Le Consensus de Monterrey, 2002, [83] a demand  un accroissement de l'aide au d veloppement pour la r alisation des OMD. Il a mis l'accent sur la n cessit  de politiques plus coh rentes et mieux coordonn es entre les partenaires au d veloppement. Le besoin d'un partenariat entre les pays riches et les pays pauvres a  t  rappel  dans la D claration de Johannesburg, 2002, sur le D veloppement durable

Le Rapport commun des Nations Unies sur le Projet du Mill naire 2004, Investir dans le d veloppement : plan pratique devant permettre de r aliser les objectifs du Mill naire pour le d veloppement – recommande des documents de strat gies pour la r duction de la pauvret  (DSRP) bas s sur les OMD, et propose d'autres mesures pour une r alisation acc l r e des OMD. [84]

Le Processus de Helsinki, lanc  par la Finlande et la Tanzanie, cherche   promouvoir de nouveaux partenariats entre le Nord et le Sud, entre la soci t  civile, les gouvernements et le secteur priv , pour mettre en oeuvre des politiques accept es au niveau mondial, telles que les OMD.

Une bonne gouvernance englobe la primaut  du droit, la participation et le d gagement de consensus, la transparence et la responsabilisation, l' galit , l' quit  et l'efficacit . La Convention de l'ONU contre la corruption de 2003 constitue une avanc e consid rable. [85]

Le but des Nations Unies pour l'Aide publique au d veloppement (APD) a  t  fix    0,7 pour cent du revenu national des donateurs. Les engagements de Monterrey pr voient que l'aide totale devra atteindre 0,29 pour cent en 2006. Mais l'APD restera inf rieure de US\$ 25 milliards par rapport aux US\$ 50 milliards qui sont consid r s comme n cessaires pour atteindre les OMD.



L' limination de la pauvret  et l'OIT

Le BIT aide les pays en d veloppement   atteindre les OMD en –

-  laborant des programmes par pays pour un travail d cent en consultation avec les gouvernements, les organisations de travailleurs et d'employeurs; ces programmes servent de cadre pour l'action du BIT au niveau des pays [22];
- adaptant les programmes par pays pour un travail d cent aux agendas nationaux des pays et aux strat gies nationales pour l' limination de la pauvret  [9] (voir OMD 1), en investissant dans des approches int gr es du d veloppement local [34];
- en coop rant avec les institutions de Bretton Woods pour avoir des politiques plus coh rentes, et en soutenant l'all gement de la dette;
- en cr ant la Fiducie sociale mondiale pour  liminer la pauvret  par le truchement d'un partenariat avec des pays plus riches qui parrainent des projets de protection sociale durables dans les pays pauvres, [27] et en poursuivant la Campagne mondiale sur la s curit  sociale et la couverture pour tous [26].

Avantages des technologies nouvelles

Les progr s des technologies de l'information et de la communication (TIC) sous-tendent l'int gration des march s financiers et permettent la division de processus de production dans le monde entier. Les TIC offrent un grand potentiel pour l' limination de la pauvret , mais elles doivent contribuer au d veloppement social et  conomique. Un  l ment cl  de l'Agenda global pour l'emploi est "la promotion du changement technologique pour une meilleure productivit , la cr ation d'emplois et une l'am lioration du niveau de vie" [12].

Pour le Sommet mondial sur la soci t  de l'information (SMSI), le BIT a mis l'accent sur ses travaux de recherche portant sur l'impact des TIC dans le monde du travail et sur les solutions qui permettent de s'assurer que ces technologies b n ficieront aux travailleurs [80], sur l'am lioration de l' ducation et du perfectionnement pour pouvoir mieux tirer profit de la mondialisation [38], et sur la promotion du dialogue social dans le processus de la mondialisation [39].

Bonne gouvernance et d veloppement

L'OIT s'efforce de promouvoir cet aspect de l'OMD 8 en –

- encourageant un processus mondial de r formes bas  sur le dialogue social. Ce dialogue social doit englober la n gociation, la consultation et l' change d'informations   divers niveaux entre les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs sur des questions  conomiques et sociales. Ce dialogue conduira   des r sultats plus  quitables et efficaces que les solutions impos es unilat ralement;
- en veillant   ce que les droits au travail soient respect s dans le contexte des r formes. Une bonne gouvernance du march  du travail respecte la primaut  du droit dans le monde du travail. Elle est bas e sur la participation de ceux qui sont le plus directement concern s – les employeurs, les travailleurs et leurs organisations d mocratiques de membres dans l' conomie formelle et informelle;
- stimulant le r le d'institutions du march  du travail qui soutiennent le d veloppement: l gislation du travail  quitable et rationnelle, organismes du dialogue social et de la n gociation collective, commissions de d fense de l' galit , m canismes de r glement des diff rends, inspections du travail, et un pouvoir judiciaire inform  et efficace. De telles institutions cr ent les conditions n cessaires pour la stabilit   conomique, l'am lioration de la productivit  et de la position concurrentielle.

Avec ses piliers de l'emploi, du respect des droits, de la protection sociale et du dialogue social, l'Agenda pour un travail d cent va de paire avec la r alisation de l'OMD 8 ainsi que des Objectifs 1   7.

D claration relative aux principes et droits fondamentaux au travail [7]

Un lien cl  entre le progr s social et la croissance  conomique est le respect des principes et droits fondamentaux au travail. Ces principes offrent "aux int ress s m mes la possibilit  de revendiquer librement et avec des chances  gales leur juste participation aux richesses qu'ils ont contribu    cr er." L'ensemble des Etats Membres ont l'obligation de respecter, promouvoir et r aliser ces principes qui sont l'objet de huit conventions fondamentales de l'OIT:

- libert  syndicale et protection effective   la n gociation collective (conventions n  87 et 98)
-  limination de toutes forme de travail forc  et obligatoire (conventions n  29 et n  105);
- abolition effective du travail des enfants (convention n  138 et n  182)
-  limination de la discrimination (emploi et profession) (conventions n  100 et n  111).

Le GNUD a signal  des efforts positifs de coordination positifs, y compris un appui accru aux strat gies et plans nationaux; une meilleure harmonisation des cycles de programmation de l'ONU; et l' tablissement de meilleurs liens entre les instruments de l'ONU et les processus nationaux [86].

L'initiative des pays pauvres tr s endett s (PPTE) est le principal effort international visant   am liorer l'endettement tol rable des pays en d veloppement

La r solution de l'Assembl e g n rale de l'ONU sur la promotion de l'emploi des jeunes (2003) encourage les Etats Membres    laborer des plans d'action nationaux en faveur de l'emploi des jeunes. Les taux de ch mage des jeunes sont sup rieurs aux taux de ch mage des adultes dans toutes les r gions et ont augment  en fl che - 26,8 pour cent - dans le monde entier. Cela repr sente pr s de la moiti  des personnes sans emploi dans le monde.



Publications du BIT   prendre en consid ration pour la r alisation de l'OMD 7

- [Emploi des jeunes: les voies d'acc s   un travail d cent](#). BIT, 2005.
- [The ILO and the follow-up to the World Summit on Social Development](#). BIT, 2005.
- [Emploi, productivit  et r duction de la pauvret ](#) : Rapport sur l'emploi dans le monde. BIT, 2004-05.
- [Une mondialisation juste: Cr er des opportunit s pour tous](#). Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, BIT, 2004.
- [Une mondialisation juste : Le r le de l'OIT](#). BIT, 2004.
- [Global Employment Trends for Youth](#). BIT, ao t 2004.
- [A Guide to Youth Employment](#). BIT, 2004.
- [S'affranchir de la pauvret  par le travail](#). BIT, 2003
- [Une approche int gr e pour promouvoir la bonne gouvernance](#). BIT, 2003.
- [Facilitating Youth Entrepreneurship \(Part I\)](#). BIT, 2003.
- [YEN, Consolidated Outcome of the High Level Panel's Working Groups on Employability, Equal Opportunities, Employment Creation and Entrepreneurship](#). BIT, 2003.
- [Initiative des Nations Unies relative   l'emploi des jeunes \(GB.286/ESP/5\)](#). BIT, 2003.
- [Point sur les  l ments cl s constituant l'Agenda global pour l'emploi](#). BIT, 2001.
- [Life at Work in the Information Economy](#). World Employment Report. BIT, 2001.
- [Working Out of Poverty: An ILO submission for the Indonesia PRSP](#). BIT Jakarta, 2004.

Le texte en bleu et les num ros entre crochets [...] sont reli s   des sites Internet. Voir  galement la liste de documents de r f rence.

BIT, 4 route des Morillons, 1211 Gen ve 22, Suisse– <http://www.ilo.org/>